

\*

Mairie de  
Juliéнас (Rhône)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le **mercredi 30 octobre 2024** à **vingt** heures.

*Affiché*, le 18 octobre 2024

**ORDRE DU JOUR**

Session ordinaire

- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2024.
- Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal.
- CDG contrat prévoyance 2025.
- Compte rendu des commissions communales et comités consultatifs.
- Compte rendu des réunions syndicats intercommunaux et communauté de communes.
- Questions et correspondances diverses.

E. ROUX

Le Maire,

